

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 51 (1922)

Heft: 11

Artikel: Les Soliloques de M. l'inspecteur Camogram : le droit au bonheur

Autor: Dévaud, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040978>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 5 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg,

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — Le droit au bonheur. — Les cours complémentaires et l'enseignement post-scolaire. — La mutualité scolaire et son action éducative. — Nos établissements d'éducation. — Bibliographie. — Caisse de retraite des instituteurs. — Post-scriptum.

Les Soliloques de M. l'inspecteur Camogram

Le droit au bonheur

M. Camogram parcourait, sans notable contention d'esprit, une revue pédagogique qui lui paraissait de tout repos. Brusquement, il sursauta : « Le droit au bonheur », lut-il en tête d'un article. Une dame y requérait, en effet, en des pages plus véhémentes que solidement raisonnées, de l'Etat, de la société, de son mari sans doute aussi, le droit au bonheur pour elle, pour ses pareilles, pour les enfants des hommes en général.

— Le bonheur se décréterait-il par un arrêté du gouvernement ? gronda M. Camogram. Devrons-nous enseigner désormais ce nouveau droit à nos bambins ? Je ne vois que trop comment nos « poulains » en éveil des cours de perfectionnement le comprendront, leur droit au bonheur.

Du 25 février au 30 avril, j'ai interrogé, de par mes fonctions d'inspecteur, environ 2,500 garçons et fillettes de la région de la campagne fribourgeoise assignée à mes soins et soucis pédagogiques

par « l'autorité compétente », comme dit le mauvais style officiel. Or, le lot de tous ceux-là, de toutes celles-là, tant qu'ils seront sur notre terre, c'est le travail, c'est l'effort, c'est la peine, c'est la mort, mais non pas le bonheur. Si vous croyez qu'il en sera ainsi, parlez-leur donc du travail, de l'effort, de la peine, de la mort, pour les y préparer, et non d'un droit illusoire à quelque bonheur dont ils ne jouiront pas.

On nous recommande d'armer nos élèves pour la vie. Nous voulons les armer de vérités dont ils réaliseront, au cours de l'existence, la puissance d'énergie, de réconfort, d'endurance, plutôt que de recettes vaines pour être heureux. Nous leur inculquerons en particulier deux vérités que j'estime plus importantes que le calcul de l'escompte en dehors ou en dedans, plus pratiques surtout que la notion d'un droit à ce bonheur que l'Etat ou la société ne sauraient fournir, n'en ayant pas réserve, que je sache : 1. La vie est faite de souffrances ; elle se termine par la mort. 2. Le Christ nous a donné la signification de ces souffrances et de cette mort. Le Christ a porté sa croix ; il y a été attaché ; il y a rendu le dernier soupir. Disciples d'un Dieu crucifié, nous avons à le suivre par où il est passé. Il nous a, lui aussi, promis le bonheur, mais pour une autre vie. La voie qui y mène passe par le Calvaire. Nous avons donc à porter chacun notre croix ; nous y sommes attachés ; nous y mourrons. Voilà le réel, voilà la vie.

Si la société est profondément bouleversée, si les révolutionnaires menacent de tout détruire, de tout affamer, de tout tuer, n'est-ce point précisément parce que des écoliers ont été instruits dans des classes où ces vérités ont été rayées du programme ? Les écoliers sont devenus des « citoyens conscients et organisés ». Ils ont proclamé leur droit au bonheur. Et comme l'Etat ni la société n'ont pu les satisfaire, ils ont réalisé leur droit à leur façon. Que de larmes, d'angoisses, de désespoirs, de crimes et de sang n'a pas coûtés cette poursuite, insensée autant qu'impossible, du bonheur matériel ¹ !

¹ Le 14 avril 1918, Trotsky décrivait en ces termes les destinées de la Russie nouvelle : « Nous créerons un Etat fraternel ; cet Etat, c'est la terre que nous a léguée la nature. Nous procéderons à la culture de cette terre sur des bases de mutualité ; nous la transformerons en un vaste jardin florissant où vivront nos enfants et arrière-petits-enfants, comme dans un paradis. Autrefois, on croyait aux légendes paradisiaques, mais ce n'étaient que rêves vagues et obscurs, nostalgie de l'âme d'un homme poursuivi de l'idée d'une vie meilleure... Nous, nous disons que ce paradis-là, nous allons le créer avec les mains travailleuses d'ici-bas, sur la terre, pour tous, pour vos enfants et arrière-petits-enfants, jusqu'à la fin des siècles. » L'« Etat fraternel » a été créé ; le « paradis socialiste » a été créé, qui promettait à tous l'égalité dans le bonheur, et qui n'a pu que réaliser l'extermination, une famine telle qu'il n'y en a jamais eu de pareille, l'extinction de toute civilisation, le banditisme et la régression vers la plus épouvantable des barbaries.

Comme l'anarchiste Sébastien Faure avait lancé, au cours d'une réunion publique, son habituel couplet : « Cette terre, nous voulons en faire un paradis où tous seront appelés, où tous seront élus », une femme lui répliqua : « J'avais un fils unique ; je l'ai perdu. Comment me ferez-vous un paradis de cette terre, si vous ne me laissez pas seulement l'espoir de retrouver mon enfant un jour ? » (*Etudes*, 20 mars 1922, p. 703.) Ah ! la mort ! la mort ! Les livres de morale laïque n'en parlent guère. Vous en pouvez lire vingt et cent ; vous n'y apprendrez point que l'homme est mortel. Ils sont pareils à ces sanatoria que l'on a bâtis à des altitudes inaccessibles aux microbes : on n'y parle jamais de mort. Quand les cercueils sortent, c'est dans la nuit noire, par la porte de derrière...

Et c'est en quoi ces livres pèchent. Car l'homme est mortel quand même ; si heureux que vous le supposiez, son bonheur est caduc. Et ceux qui les lisent ne sont pas sans le savoir, sans se le dire. Aussi ne peuvent-ils éviter la question fatale : Et après ?

Je n'ignore pas que plusieurs comptent sur la science, que d'autres comptent sur la révolution sociale, pour nous délivrer de la souffrance physique et de la misère morale, témoins cette dame de l'article et ce Monsieur qu'elle y cite : « La guerre, la misère, l'alcoolisme étant abolis, la maladie, la criminalité étant réduites à des exceptions, le corps aura bien rarement l'occasion de souffrir... Il n'y aura plus de blessures volontaires que dans les crimes passionnels, presque supprimés eux-mêmes, ni de coups donnés par les forts aux faibles... La moyenne de la vie sera notablement élevée et la mort ne sera presque jamais précédée de souffrances » (Lucien Deslinières, *Pour abolir la souffrance humaine*, Paris, 1918, p. 109-110). Voilà qui dénote chez ces auteurs un vigoureux optimisme. Mais ces « presque » m'inquiètent ; puis il y a la souffrance morale, car les cœurs continueront d'être de chair ; il y a les passions qui sont trop le fond de la nature humaine pour être supprimées ; il y a l'infini désir de l'infini. Il y a enfin que l'on meurt, que l'on mourra quand même. Or, le bonheur est savouré dans l'avenir plus que dans le présent ; la certitude qu'il va finir bientôt l'empoisonne. Qui peut demeurer tranquille dans sa béatitude, qui sait que la mort le guette, fût-elle sans souffrance, et qui n'espère rien de l'au-delà ?

Aussi bien, répondrons-nous à nos enfants comme au sien la mère de Costa de Beauregard, comme celui-ci se plaignait de n'être pas heureux : « Qui t'a jamais dit que nous sommes en ce monde pour être heureux ? »

— Mais vous allez assombrir l'âme de ces petits ?

— Non, car ce que nous leur donnerons, ce sont des paroles de vie, mieux que des paroles : des moyens de vaincre la mort et de la dépasser. Quels mots expriment les sentiments que nous voulons évoquer en leurs jeunes cœurs ? confiance, abandon, paix, joie, amour,

vie, certitude de vie, plénitude de vie, bonheur enfin, bonheur qui correspond exactement, mais en abondance et surabondance, à ce pour quoi nous sommes faits, — bonheur que le Christ-Rédempteur a réellement fondé en droit, ayant inscrit ce droit sur un titre vivant qu'il fixa de trois clous au bois de la croix.

Nous croyons, nous aussi, que nous avons droit au bonheur.

E. DÉVAUD.

RAPPORT

sur les cours complémentaires et l'enseignement post-scolaire,
présenté à la Conférence des Chefs de Département de
l'Instruction publique de la Suisse romande, le 28 juin 1922,
à Fribourg.

I. But proposé

Un peu partout, en Suisse, comme dans les pays voisins, l'organisation des cours complémentaires ou de l'enseignement post-scolaire fait, à l'heure actuelle, l'objet d'une attention spéciale de la part des autorités et des éducateurs de la jeunesse. En France, par exemple, un actif député de la Haute-Garonne, M. Ducos, fervent partisan de l'enseignement post-scolaire, a déposé en octobre dernier un projet de loi qui aurait pour effet d'étendre l'obligation de cet enseignement jusqu'à 18 ans révolus pour les deux sexes. Le programme obligatoire pour les garçons comprendrait : *a*) l'enseignement pratique du métier ; *b*) l'enseignement théorique du métier ; *c*) les enseignements connexes, dessin, arpentage, etc., suivant la profession ; *d*) l'enseignement général : maintien et développement des connaissances acquises à l'école primaire ; éducation morale et civique ; vulgarisations scientifiques et humanités populaires ; *e*) l'éducation physique avec notions de médecine usuelle. Les heures de leçons seraient prises, en général, sur la journée légale de travail.

Dans notre pays, nous sommes arrivés à un tournant par le fait de la suppression momentanée ou peut-être définitive des examens pédagogiques du recrutement. Il faut d'ailleurs remarquer que la solution à adopter sur ce point ne doit point nous empêcher de chercher et de poursuivre l'évolution nécessaire des cours d'adolescents qui sont devenus d'une impérieuse nécessité depuis 25, 30 ou 40 ans. Il importe, plus que jamais, dans les temps difficiles où nous vivons, d'orienter nettement la jeunesse vers son avenir moral, social, économique et patriotique et de trouver les moyens les plus appropriés en vue de